



BIENVENUE À ASSENS !

Guide
d'accueil



L'édito du Maire 3

Bassens, terre de Savoie 4

Ville et citoyenneté 6

Cadre de vie 9

Travaux en cours et grands projets 10

Jeunesse 11

Solidarité - Séniors 12

Équipements sports et loisirs 13

Vie associative 13

Culture 14

Mémo 15

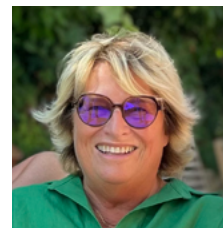
Numéros utiles 16

Restez informés !

Inscrivez-vous aux newsletters de la mairie et de la Ferme de Bressieux
bassens-savoie.fr – fermedebressieux.com



L'édito du Maire



Madame, monsieur,

Vous avez fait le choix de venir vous installer dans notre belle commune et je vous en félicite.

Notre commune, riche de son histoire, sa culture et son patrimoine, s'enrichit encore davantage avec chacun d'entre vous. Votre installation témoigne

de l'attractivité de notre territoire et de la qualité de vie que nous nous efforçons d'offrir.

Mon équipe et moi-même sommes attachés à faciliter votre installation dans votre nouveau site de vie.

Il est essentiel pour nous que vous vous sentiez chez vous à Bassens. C'est pourquoi, pour vous permettre de profiter pleinement des nombreux atouts de notre ville, mais aussi pour vous associer à sa dynamique, voici des informations essentielles pour votre quotidien.

Ce livret peut répondre à la plupart de vos questions, et si vous avez besoin de plus de détails, sachez vous pouvez compter sur la disponibilité des agents et des élus de la commune.

Je vous encourage à participer aux activités locales, à rencontrer vos voisins et à vous engager dans la vie de la commune. Chaque geste compte et contribue à tisser des liens solides et amicaux.

Notre commune est un lieu de vie où nous valorisons la solidarité, le respect et l'entraide. Ensemble, nous pouvons poursuivre la construction d'un avenir harmonieux et dynamique, où chacun a sa place.

Je vous souhaite la bienvenue à Bassens et vous assure de notre impatience à partager avec vous de nombreux moments enrichissants.

Cordialement,

Catherine Anxionnaz, Maire de Bassens

Bassens, terre de Savoie

Avant de devenir une des grandes communes périphérique de l'agglomération chambérienne, Bassens avait été une bourgade essentiellement agricole: on y cultivait le foin, les pommes de terre et la vigne.

L'essor démographique de la commune commence dès les débuts de l'ère industrielle et encore plus après la dernière guerre avec le développement de certains hameaux. La création d'une école sur le secteur des Dralis date de 1933 et son agrandissement de 1939, après la construction du casernement des gardes mobiles. De nombreuses entreprises s'implantèrent dans la plaine : magasins Carrefour, centre commercial Galion, des établissements de transport, des garages et des ateliers de mécanique... mais aussi des activités tertiaires parmi lesquelles la Société d'études appliquées techniques, l'atelier d'architecture en montagne, les sociétés d'Etudes de construction et Ouvrages en béton armé...

La municipalité de Bassens a ensuite programmé d'importants travaux : construction de l'école maternelle de la Plaine, aménagement de terrains de sports. L'urbanisation de la commune et les travaux considérables de voirie de l'agglomération chambérienne dont la construction de la Voie Rapide Urbaine accélèrent le développement de la commune.

Cette expansion rapide fait aujourd'hui de Bassens la deuxième commune la plus peuplée du canton.

La commune abrite également des institutions emblématiques : le CHS (Centre Hospitalier Spécialisé ancien hôpital psychiatrique de la Savoie) et « Quartier Lasalle » construit en 1938, il est occupé par des unités de gendarmerie dont la gendarmerie mobile.

Géographie

Coordonnées :
45° 34' 32" Nord
5° 56' 24" Est
Altitude : 280 à 564m

Démographie

Population :
5100 (INSEE 2023)

► *Bassens fait partie de l'agglomération de Grand Chambéry et du Canton de St Alban-Leysse*

Qui vous représente

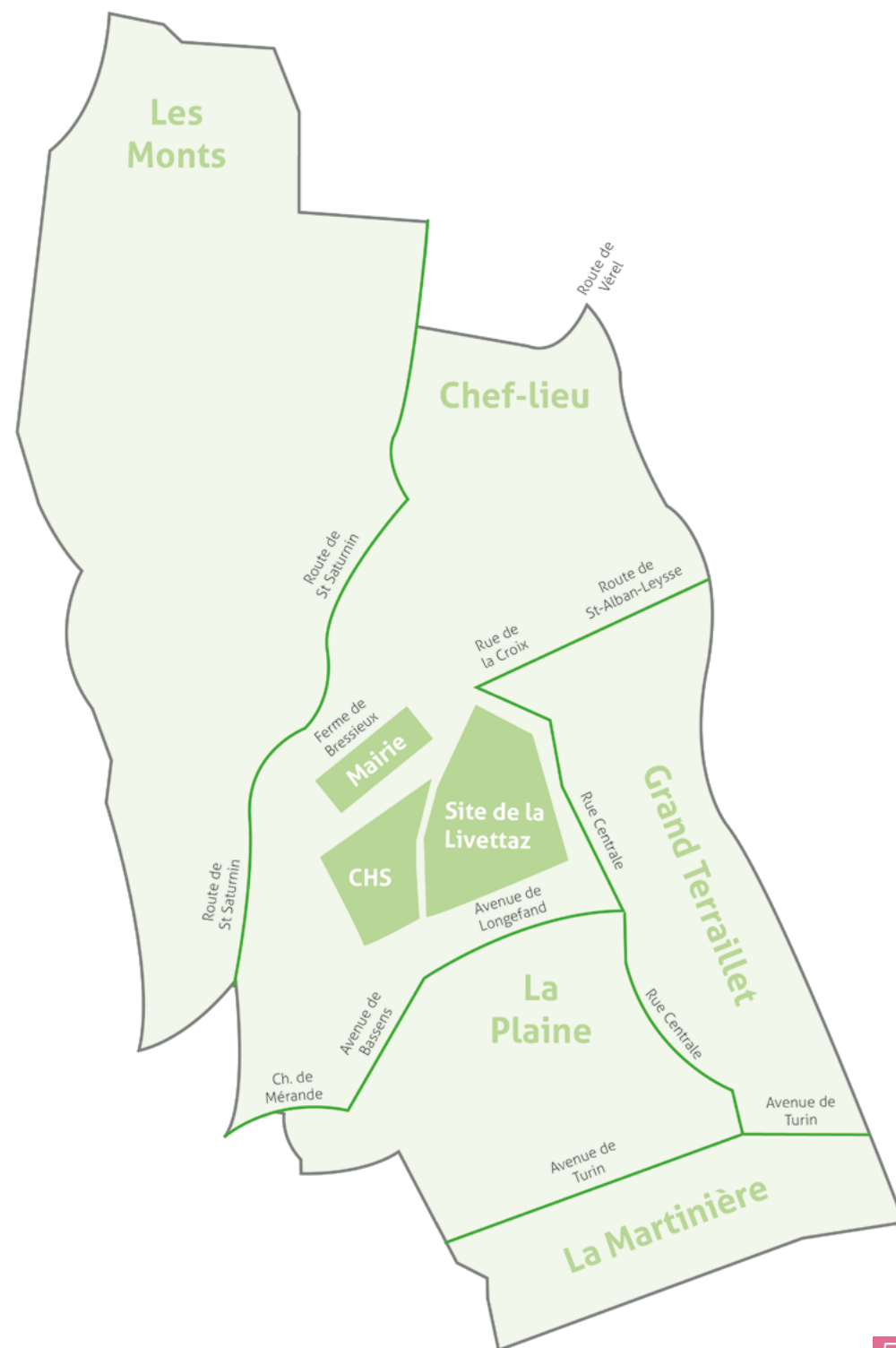
Le Maire :
Catherine ANXIONNAZ

Le président du conseil départemental :
Hervé GAYMARD

Le député :
Jean-François COULOMME

Les sénateurs :
Martine BERTHET /
Cédric VIAL

Le Président du conseil régional :
Fabrice PANNEKOUCKE





Ville et citoyenneté

63 agents assurent au quotidien l'entretien et le bon fonctionnement de la Commune. Les services municipaux sont placés sous l'autorité du maire et par délégation sous celle du directeur des services.



Découvrez le conseil municipal
Les élus vous reçoivent sur RDV

Démocratie participative

Conseil des sages

Instance extra-municipale qui permet à tout habitant retraité de réfléchir et d'apporter des avis sur des projets communaux.

► **Candidature à adresser à Monsieur le Maire**

Conseil des quartiers

Composé d'habitants, de responsables économiques, associatifs ou institutionnels, il renforce l'information, la participation et la capacité d'intervention des habitant(e)s (es) sur tous les sujets qui concernent leur quartier. Y participer c'est être acteur de son cadre de vie et faire entendre sa voix !

► **Soyez référent de votre quartier/secteur et faites partie du conseil de quartiers en envoyant votre candidature à : conseilquartiers.bassens@gmail.com**

Conseil municipal des jeunes

Mis en place dans notre commune en 2021, le CMJ est élu en octobre et composé de 8 enfants de CM1 et CM2 des deux écoles de Bassens. Il n'y a actuellement pas de mandat en cours.

► **Un nouveau CMJ sera constitué ultérieurement.**



Démarches administratives

► **service-public.fr : site officiel d'information et de toutes les démarches administratives**



Passeport biométrique et carte nationale d'identité

Pour mémo, les demandes ou renouvellement se font sur rendez-vous dans n'importe quelle mairie rattachée au réseau national biométrique y compris dans un département différent de votre lieu de domicile. Mairies à proximité : St Alban-Leyse, La Ravoire, La Motte-Servolex, Chambéry...

Recensement

Tous les jeunes français (garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. La mairie leur remettra une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Listes électorales

Vous venez d'emménager à Bassens : vous avez 18 ans ou vous les aurez au plus tard avant le 1^{er} mars de l'année prochaine ; vous venez d'acquérir la nationalité française ; vous êtes ressortissant de l'union européenne, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales. Les inscriptions se font, en mairie, en ligne sur service-public.fr ou par courrier.

Autorisation de sortie du territoire pour un mineur

Un mineur qui vit en France et voyage à l'étranger doit avoir une autorisation de sortie du territoire (AST) s'il ne voyage pas avec une personne ayant l'autorité parentale. Le formulaire d'AST est téléchargeable sur le site du service public (CERFA n°15646*01). Un enfant voyageant seulement avec son père ou seulement avec sa mère n'a pas besoin d'AST.



État civil

Naissance

La déclaration de naissance est à réaliser dans les 5 jours après l'accouchement dans la commune de naissance.

La déclaration préalable de reconnaissance de l'enfant doit être établie par un acte de reconnaissance.

Parrainage civil

Celui-ci n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent est symbolique, moral, formalisé en mairie.

Pacs (Pacte Civil de Solidarité)

Les deux partenaires peuvent effectuer une déclaration conjointe à la mairie dans laquelle ils fixent leur résidence commune.



Décès

La déclaration du décès doit être réalisée dans les 24h auprès de l'officier d'état civil de la commune de décès.

Mariage

Le dossier est à retirer et à déposer exclusivement auprès de la mairie au maximum 1 an avant et au minimum 1 mois avant la date prévue du mariage. Pour le dépôt, les deux futurs époux doivent être présents. Le mariage est célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un des deux a des liens durables, de façon directe ou indirecte (via un parent).



Cadre de vie



Déchets

Les collectes des déchets et les déchetteries sont gérées par Grand Chambéry.

Encombrants

Les déchets doivent être déposés à la déchetterie la plus proche.

Déchetterie de St Alban-Leyse

Lundi au Samedi 9h-12h / 14h-18h

Dimanche et jours fériés 9h-12h

► *Inscriptions en ligne sur [Simplicity](#)*

Vidéoprotection

Pour prévenir et lutter contre tout acte de malveillance, 13 caméras sont installées sur la commune.

Zones sans tabac

Plusieurs zones désignées : périphéries des écoles, parvis de la Ferme de Bressieux (mairie et médiathèque).

Extinctions des lumières

Les réverbères municipaux sont réglés pour s'éteindre de 23h à 5h45 du matin.

Bruit

Pour faire face aux nuisances sonores, les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs.

L'utilisation des tondeuses à gazon (ou autre appareil à moteur) est autorisée les jours ouvrables : 8h à 20 h / samedis - 9h à 12h / 14h à 19h / dimanches et jours fériés - 10h à 12h

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Des sacs canins sont mis à disposition dans certains lieux de la commune.

Les compétences de l'agglomération

Grand Chambéry est tenu d'exercer des compétences dont certaines sont exclusives (les communes sont dessaisies de l'ensemble de la compétence) et d'autres sont partagées.

Trois domaines principaux :

- Les services à la population : traitement des déchets et gestion des déchetteries, transport urbain, production et distribution d'eau potable, collecte et l'assainissement des eaux usées
- L'aménagement et le développement du territoire : mise en valeur des sites touristiques, développement des activités sportives et de loisirs
- L'instruction des dossiers d'urbanisme qui doivent au préalable être déposés en mairie.

Travaux en cours et grands projets



Retrouvez toutes les informations sur les travaux en cours.



Votre commune bouge ! Découvrez les grands projets - Groupe scolaire et réhabilitation du site de la Livettaz.



Jeunesse



Petite enfance

- Multi accueil communal Calinours
04 79 60 14 48
- Mini crèche privée Chiara et Hugo
- Relais Petite Enfance (RPE)
04 79 33 54 65

En partenariat avec la CAF le RPE est un lieu qui aide notamment les familles dans leurs recherches de mode de garde (assistantes maternelles, multi-accueil...)

Écoles

- Ecole du Chef lieu :
élémentaire 04 79 85 48 15
maternelle 04 79 85 48 02
- Ecole de la Plaine : élémentaire
0479332357 / maternelle: 0479 85 74 06

SICSAL

Un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est proposé aux enfants pendant les petites vacances sur St Alban-Leyse et les vacances d'été sur Bassens : 04 79 36 66 53



Solidarité - Séniors



Centre Communal d'Action

Sociale (CCAS)

Établissement public local - Surrendez-vous : ccas@bassens-savoie.fr ou 04 79 70 47 17

Le rôle du CCAS est d'apporter une aide ponctuelle en complément des aides de droit commun. Il est composé d'un conseil d'administration, présidé par le maire. Accueil, écoute et orientation sont ses missions.

Animations séniors

Randonnée automnale (retraités), repas de printemps (plus de 65 ans), colis de Noël (plus de 75 ans), séances de cinéma mensuelles, jeudis de Stéph (rencontres/activités manuelles), atelier équilibre (gymnastique douce adaptée)...

Les personnes concernées sont informées par courrier postal.

Services extérieurs

• **CPAS centre Oméga (Assistants sociaux)** 53 rue de la République Barberaz - csd-omega@savoie.fr 04 79 44 53 50

Lundi 10h30-12h / 14h -17h

Mardi au vendredi 8h30 -12h / 14h-17h

• **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**

110 rue Ste Rose Chambéry

04 79 75 39 60 / 08 00 08 00 73

• **CLIC Centre local d'information et de coordination** 116 rue Ste Rose Chambéry - 04 79 85 79 60

Service de proximité pour faciliter l'accès à vos droits.

Plateforme administrative

La Commune vous accompagne dans vos démarches numériques.



Équipements sports et loisirs

Parcs et stades

- Stade de Longefand
- Square de la Martinière
- Complexe sportif Sadier (tennis, stade, skatepark, terrain de pétanque)
- Gymnase du Chef-lieu
- Gymnase de la Plaine
- Parc Piot (Les Monts de Chambéry)

Espaces loisirs enfants et adultes

- Square de la Martinière et square des Marronniers
- Espace Colombe
- Square de la Plaine (à côté de Calinours)

Vie associative



La Commune compte plus de 40 associations proposant des activités de loisirs, culturelles, sportives, sociales et solidaires. À découvrir sur le site internet.





Culture



Médiathèque municipale

Située au rdc de la Ferme de Bressieux, c'est un espace intergénérationnel de documentation et d'échanges. La consultation de documents est libre et gratuite, pour emprunter, une inscription est obligatoire.

L'équipe de la médiathèque propose de nombreuses animations pour enfants et adultes.

Toutes les infos.



Ferme de Bressieux

Lieu d'animations culturelles, il accueille et propose de nombreuses animations culturelles.

Programmation à découvrir ici.



Cabanes à livres

Moyens d'échange entre citoyens.

Trois en accès libre : en bas de la rue de l'Eglise / Parking de l'Olivier (rue des Ecoles) / Square de la Martinière



Vous arrivez dans la commune / Vous changez de domicile

► Signalez votre arrivée/départ

- Au secrétariat de mairie
- À la communauté d'agglomération Grand-Chambéry
- À EDF & GDF
- Au service des impôts (trésorerie générale)
- À la caisse de sécurité sociale/banque, compagnie d'assurance...

► Veillez à la situation scolaire de vos enfants

► Demandez au service des postes le transfert de votre courrier

► Faites faire les changements d'adresse sur

- Votre carte grise (obligatoire)
- Votre carte d'identité
- Votre passeport

À savoir

Vous pouvez informer plusieurs organismes de votre changement d'adresse en une seule démarche via le site du service public : service-public.fr

► Inscrivez-vous sur la liste électorale

À la mairie de votre nouvelle résidence

► Pour les étrangers titulaires de la carte de séjour ou carte de travail

Déclarez votre changement d'adresse en mairie

► Pour les retraités

Inscrivez-vous en mairie afin de pouvoir bénéficier des actions du CCAS en faveur des aînés.



Numéros utiles

Appel d'urgence européen : **112**

SOS Médecins 73 : **36 24**

SAMU : **15**

Samu Social : **115**

Police : **17**

Enfance maltraitée : **119**

Pompiers : **18**

SOS Femmes accueil : **04 79 33 95 85**

Grand Chambéry : **04 79 96 86 00**

Services des Eaux : **04 79 96 86 70**

Centre des finances publiques : **04 79 70 72 03**

Maison de Justice et du Droit : **04 79 72 38 37**

Maison des Services Au Public : **04 79 60 20 20**

Retrouvez toutes les infos en ligne sur
notre site bassens-savoie.fr ou en Mairie.



MairieDeBassensSavoie



mairie_bassens_savoie



Ferme de Bressieux - 297 Route de la Ferme - 73000 Bassens
mairie@bassens-savoie.fr / Tél. : 04 79 70 47 17

Lundi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30

Mardi : 13h30 – 17h30

Mercredi : 8h30 – 12h

Jeudi et vendredi : 7h30 – 12h / 13h30 – 17h30